

# STRATÉGIE DE LA DETTE POUR LES PPTE

Le Bulletin d'Information du Programme de Renforcement  
des Capacités d'Analyse et de Stratégie de la Dette



## Debt Relief International

	Sommaire	Page
Troisième réunion des ministres des PPTE à Prague		2
PPTE II : impulsion à court terme, problèmes à long terme		3
Les IBW publient de nouvelles directives sur la gestion de la dette		4
Séminaire CEMLA/DRI : financement de la croissance et développement durable en Amérique latine		5
Initiative PPTE : progrès des pays et statut des DSRP		6
Allègement de la dette et réduction de la pauvreté		8
Activités du PRC de juillet 2000 à mars 2001		10
DRI lance son site Internet		11
Nouveaux bureaux pour le PRC PPTE		11
Questions techniques		12

Numéro 6, 4e trimestre 2000

# TROISIÈME RÉUNION DES MINISTRES DES PPTE À PRAGUE

La 3e réunion du Réseau ministériel des PPTE s'est tenue à Prague le 23 septembre, dans le magnifique Palais national Vinohrady. Elle a été inaugurée par Clare Short, Ministre du Royaume-Uni pour le Développement international, coprésidée par les ministres des Finances Gabriela Nuñez de Reyes du Honduras et Abdoulaye Bio-Tchané du Bénin et close par Pascal Couchepin, Ministre suisse des Affaires économiques. La participation s'est élevée à 21 PPTE, dont 18 ministres, ce qui réaffirme l'attrait grandissant du Réseau comme unique point de rencontre permettant aux ministres des PPTE d'échanger leurs vues sur l'Initiative en faveur des PPTE, la Réduction de la pauvreté et leurs besoins en matière de renforcement des capacités. 8 ministres ont présenté officiellement leurs excuses en raison du retard d'autres réunions ou de leur arrivée tardive à Prague. La rencontre a également réuni un vaste éventail de hauts fonctionnaires du G7 et de bailleurs de fonds représentant le Canada, le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse, de même que plusieurs

Conférence de presse à Prague, en partant de la gauche : ministres des Finances de l'Ouganda, de la Zambie, du Malawi, du Rwanda, Directeur de DRI, ministres des Finances du Bénin et du Honduras, Coordinateur du PRC PPTE



représentant des bureaux des Administrateurs de la Banque mondiale et organisations partenaires de DRI. La réunion a été suivie d'une conférence de presse, au cours de laquelle 6 ministres PPTE ont répondu aux questions de journalistes et d'ONG internationaux.

Les ministres ont demandé instamment que le Réseau ministériel se réunisse dorénavant deux fois par an, dont une fois à l'occasion de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, et qu'un réseau technique de hauts fonctionnaires lui vienne en appui. Ils ont réaffirmé leur déclaration de juin à Genève et ont réalisé une déclaration sur « La nécessité de consolider l'Initiative PPTE renforcée » couvrant 2 volets :

## 1. Progression de l'Initiative PPTE renforcée

- Les ministres ont reconnu les efforts réalisés par les institutions de Bretton Woods (IBW) en vue d'accélérer les points de décision d'un certain nombre de pays. Ils ont toutefois pressé la communauté internationale et les IBW à redoubler d'efforts, afin de garantir que 20 pays, et de préférence un nombre considérablement supérieur, atteignent leurs points de décision d'ici la fin de l'an 2000 comme prévu. Les ministres ont néanmoins souligné que cela risque de se révéler impossible si les conditions ne sont pas plus flexibles et si l'on ne valorise pas davantage les bons résultats obtenus par certains pays en matière de réduction de la pauvreté.
- Les ministres ont invité la communauté internationale à veiller à ne pas soumettre les pays à des « pics » (augmentations soudaines) de service de la dette après leurs points de décision ou d'exécution. Ils ont souligné que tous les créanciers, mais particulièrement ceux à qui les pays doivent la plus grande quantité de service, doivent être disposés à partager le fardeau qu'implique l'élimination de ces pics.
- Les ministres ont souligné qu'il convient de garantir

l'accès de tous les pays, particulièrement ceux qui se remettent d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle et ceux qui subissent des chocs extérieurs répétés (prix du pétrole, prix à l'exportation, etc.), à un financement suffisant pour réduire la pauvreté. Ils ont pressé la communauté internationale pour qu'elle trouve de nouveaux mécanismes de financement compensatoire et pour imprévus (dans des conditions concessionnelles) afin de protéger les PPTE des chocs, étant donné

que ces pays n'ont accès aux engagements de crédit conjoncturels, ni au fonds de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus.

- Les ministres ont invité les IBW à analyser le fardeau de la dette intérieure dans toutes les AVD, afin de maîtriser le fardeau budgétaire complet de la dette, sans pour autant suggérer que la dette intérieure soit allégée via l'Initiative PPTE.
- Les ministres ont entériné l'appel du G7 pour que tous les créanciers bilatéraux du Club de Paris suivent leur exemple en s'engageant à annuler la dette APD, complémentaire à l'allègement dans le cadre de l'Initiative PPTE, et afin qu'ils s'engagent à gérer la dette post-date butoir hors APD à chaque fois que cela s'avère nécessaire pour atteindre les seuils de viabilité.
- Les ministres ont pressé instamment le Congrès des États-Unis afin qu'il entérine l'ensemble du financement restant des contributions de ce pays à l'Initiative PPTE,

ce qui retarde actuellement les contributions des bailleurs de fonds et d'autres pays d'Amérique latine, ainsi que la prestation d'allègement en faveur de plusieurs PPTE d'Amérique latine, avec les répercussions potentielles qui en découlent sur le financement d'autres institutions multilatérales.

- Les ministres ont prié instamment toutes les parties de redoubler d'efforts afin d'accélérer et d'approfondir l'allègement de la dette auprès des gouvernements hors du Club de Paris. Si cet allègement venait à manquer, ils ont suggéré de réviser les calculs au titre de l'Initiative PPTE de manière à tenir compte du fait que l'allègement n'a pas été assuré comme prévu.

## 2. Nouveau financement et réduction de la pauvreté

- Les ministres ont réitéré leur détermination de maintenir la stabilité macro-économique et de poursuivre les réformes de politique économique, tout en accélérant leurs efforts de réduction de la pauvreté.
- Les ministres ont exprimé la nécessité de veiller à ce que les ressources destinées à l'allègement de la dette viennent s'ajouter aux ressources préalablement destinées à l'aide au développement.
- Les ministres ont mis en lumière le besoin de flexibilité maximale dans la façon d'assurer l'allègement de la dette, particulièrement dans le contexte des chocs extérieurs que les PPTE subissent fréquemment.
- Les ministres ont rappelé aux pays industrialisés qu'ils contribueraient encore davantage à financer la réduction de la pauvreté des PPTE s'ils éliminaient les barrières commerciales, ce qui donnerait les moyens aux PPTE eux-mêmes d'éradiquer la pauvreté.
- Les ministres ont mis en lumière le besoin d'opérations économiques d'aide supplémentaires et d'engagements d'aide à long terme, afin de soutenir les Programmes de réduction de la pauvreté conçus au niveau national et visant à atteindre les Objectifs de Développement international.
- Les ministres ont prié la communauté internationale de ne pas décevoir les attentes populaires que la démarche PPTE/DSRP a suscitées dans leurs pays, en veillant à concentrer fortement les ressources d'allègement de la dette en début de période et à les fournir dès le point de décision.
- Les ministres ont invité la communauté internationale à réduire fortement le nombre de conditions imposées dans les programmes FRPC, particulièrement en vue d'atteindre le point d'exécution, ainsi qu'à réaliser un effort supplémentaire afin de se concentrer sur les conditions absolument indispensables à la réduction de la pauvreté, au lieu de s'étendre sur des réformes plus vastes.
- Les ministres ont souligné que les IBW devaient adapter les méthodes de mesure du déficit budgétaire visé dans les programmes FRPC, afin de consacrer un maximum de fonds d'allègement de la dette à des dépenses supplémentaires en vue de réduire la pauvreté.

# PPTE II : IMPULSION À COURT TERME, PROBLÈMES À LONG TERME

Depuis le dernier bulletin, sous la pression de la société civile internationale et suite aux efforts des gouvernements du même bord, l'Initiative PPTE II a évolué plus rapidement que prévu. Le décevant Sommet du G7 de juillet a fait apparaître les difficultés que la communauté internationale risque de connaître pour faire parvenir 20 pays au point de décision d'ici la fin de 2000 (comme convenu à Okinawa l'année précédente, l'objectif de 24 pays avait été fixé à Cologne). De nombreux points de décision ont été retardés car la communauté internationale a souhaité assortir les conditions en place dans les programmes d'ajustement de nombreuses autres conditions liées à la pauvreté, tout en privilégiant des démarches participatives excessivement complexes, avant d'approuver les Stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Au cours du troisième trimestre de 2000, des pressions ont toutefois invité Horst Kohler (nouveau Directeur général du FMI) et James Wolfensohn (Président de la Banque mondiale) à réaffirmer leur détermination d'accélérer le processus. Cela s'est traduit en progression dans certains pays, sous la forme de documents préliminaires au Tchad, au Malawi, au Rwanda et en Zambie et sous la forme de points de décision au titre de PPTE II au Bénin, au Cameroun, au Honduras et au Mali. Cela a également débouché sur la confirmation que la Gambie est admissible à l'Initiative PPTE et qu'elle atteindra son point de décision en 2000 et, en dernier lieu, sur la décision (très récente) de tenter d'anticiper en 2000 les points de décision initialement prévus pour 2001, notamment pour l'Éthiopie, Madagascar, le Niger et São Tomé et Príncipe. Tout cela a considérablement accru la charge de travail des gouvernements PPTE, ainsi que du personnel des IBW et du PRC, ce qui aurait pu être évité si l'accélération avait débuté dès l'approbation de l'Initiative PPTE II en 1999. Néanmoins, il sera difficile de garantir que 20 pays atteignent leurs points de décision d'ici la fin de 2000, et pratiquement impossible d'atteindre l'objectif initial fixé à 24 pays.

De surcroît, en raison de certains nouveaux problèmes à court terme, les pays ne bénéficient pas de l'allègement initialement prévu par le G7 à Cologne :

- Le Club de Paris n'a pas respecté les engagements pris lors du G7 de Cologne. En juillet, l'annulation de la dette autre que l'aide (qu'elle soit pré-date butoir ou post-date butoir) était censée respecter les ratios de viabilité PPTE et toute action sur la dette liée à l'aide devait être complémentaire, permettant ainsi aux pays de réduire leurs ratios considérablement sous les seuils PPTE. Pour le premier pays ayant atteint son point de décision au titre de PPTE II (l'Ouganda), le Club de Paris n'est toutefois pas parvenu à un tel consensus, en dépit de plusieurs mois de débats, et a autorisé ses membres créanciers à déterminer les dettes qu'ils annuleraient afin d'atteindre les ratios. Le Club de Paris revoit actuellement cet accord : s'il n'est pas modifié, cet accord risque de priver de nombreux pays de grandes quantités d'allègement et même d'empêcher certains pays

possédant de grandes sommes de dette post-date butoir d'atteindre leurs seuils de viabilité PPTE.

- Le Congrès des États-Unis n'a pas financé les engagements de l'administration de payer l'allègement de la dette via les institutions régionales d'Amérique latine (notamment la BID). Étant donné que la BID est un créancier décisif et que sans elle le FMI ne dispose pas de garanties que 70 % des créanciers se sont engagés à l'allègement au titre de l'Initiative PPTE, le Honduras ne bénéficie pas d'allègement intérimaire au titre de PPTE II. En outre, étant donné que d'autres créanciers ont pris des engagements impliquant que les États-Unis partagent le fardeau, cela risque d'avoir un effet domino négatif sur l'allègement de la dette de nombreux PPTE. De même, le Congrès n'a pas entériné l'utilisation de tous les gains issus des ventes d'or, ce qui a entraîné le sous-financement de la contribution du FMI à l'Initiative PPTE.
- De nombreux gouvernements créanciers hors du Club de Paris refusent toujours d'assurer un allègement suffisant. Étant donné l'incapacité de la communauté internationale à assurer un tel allègement, à Prague, les ministres PPTE ont invité les IBW à ne plus supposer le contraire et à établir en conséquence des objectifs différents en matière de viabilité de la dette.

Il importe tout particulièrement de souligner plusieurs doutes importants à long terme concernant la viabilité des PPTE :

- Dans un contexte de pression en vue des points de décision, on a constaté une variation considérable du contenu des DSRP intérimaires, certains pays s'engageant à de multiples conditions susceptibles de les empêcher d'atteindre leurs points d'exécution en l'espace de 2 à 3 ans. Les plus récents candidats ont réduit le nombre de conditions, mais cela signifie que les pays les mieux préparés et ayant atteint leur point de décision au début de 2000 (Bolivie, Mauritanie, Mozambique, Tanzanie et Ouganda) devront bénéficier d'une réduction ou d'une interprétation très flexible de leurs conditions pour pouvoir atteindre leur point d'exécution aussi rapidement qu'ils le méritent et,

surtout, sans être pénalisés par le retard de leur allègement en même temps que leurs points d'exécution. Peu de DSRP-I ont analysé de manière approfondie l'impact sur la pauvreté de différents cadres macro-économiques et conditions structurelles, ni défini d'objectifs en vue de réduire l'inégalité, ce qui devra constituer un élément essentiel des DSRP définitifs si l'on veut réellement réduire la pauvreté.

- Bien que l'Initiative PPTE II soit davantage orientée vers l'allègement anticipé de la dette afin de réduire le fardeau du service de la dette (spécialement le ratio service de la dette/recettes) à partir du point de décision, cela s'est révélé insuffisant et n'a permis dans certains cas d'accroître que marginalement les dépenses en matière de réduction de la pauvreté. Si l'on n'accroît pas d'emblée les dépenses en matière de réduction de la pauvreté, il sera impossible de réaliser des progrès tangibles dans ce domaine et d'en faire bénéficier la croissance.
- En raison des « pics » de service de la dette accru dans les premières années consécutives à l'allègement de la dette des PPTE, certains pays ne pourront pas dépenser autant qu'avant en réduction de la pauvreté, à moins que l'allègement ne soit concentré en début de période. Le FMI vient de diffuser un Dossier du Conseil à ce sujet, mais ce dernier n'analyse que quelques pays et s'attache trop à comparer les quantités de service de la dette versées avant l'Initiative PPTE par rapport à celles dues après l'Initiative PPTE, au lieu de fixer des repères de référence objectifs pour les ratios du service de la dette aux exportations ou aux recettes budgétaires ou en vue d'accroître les dépenses consacrées à la pauvreté. Il est clair que tous les créanciers doivent moduler l'allègement de la dette davantage de façon à réduire les ratios du service immédiatement après les points de décision et de manière à libérer le maximum de fonds pour la réduction de la pauvreté. Dans le cas contraire, la réduction de la pauvreté ne sera pas correctement financée. En outre, comme l'ont recommandé les ministres à Prague, il convient d'autoriser tous les PPTE à utiliser l'allègement qu'ils reçoivent au titre de l'Initiative PPTE en dépenses pour réduire la pauvreté, et non afin de réduire les déficits budgétaires, restructurer les secteurs financiers ou rembourser

## PPTTE II : IMPULSION À COURT TERME, PROBLÈMES À LONG TERME (suite)

- la dette publique due aux systèmes bancaires.
- Au titre de l'Initiative PPTTE I, cinq ou six pays ont constaté que leurs recettes à l'exportation ou budgétaires n'atteignaient pas les projections réalisées au point de décision. L'Initiative PPTTE II ne prévoit toujours pas de disposition afin de contrer les fréquents chocs négatifs que subissent les économies des PPTTE, ce qui risque fort de compromettre à nouveau la viabilité de la dette à moyen terme. En conséquence, (comme l'ont indiqué les ministres PPTTE à Prague) il convient de réorienter la stratégie vers l'établissement d'un financement compensatoire anti-chocs adéquat en faveur des PPTTE.
- Les analyses de viabilité de la dette des PPTTE ne tiennent pas compte du **fardeau total de la dette** (extérieure et intérieure), ce qui signifie que l'allègement de la dette extérieure risque de ne pas libérer de fonds afin de réduire la pauvreté si les fardeaux du service de la dette intérieure demeurent élevés.
- Le **développement du financement post-PPTTE** ne fait pas l'objet d'une attention suffisante, alors que les programmes du FMI fixent des limitations d'emprunt non concessionnel quelque peu différentes et que plusieurs pays du G7 continuent à concéder des

prêts aux PPTTE (même dans des conditions non concessionnelles) pendant une période où ces derniers bénéficient de l'allègement d'autres créanciers. De nombreux bailleurs de fonds ne coordonnent pas leur soutien via des DSRP axés sur les pays et restent attachés aux micro-conditions ou au financement de projets individuels au lieu de se réorienter vers l'aide budgétaire. En outre, les bailleurs de fonds n'accroissent pas leurs opérations économiques d'aide suffisamment rapidement pour financer la réduction de la pauvreté à long terme dans les PPTTE. Cela entraîne des objectifs au titre de la FRPC bien inférieurs aux Objectifs de Développement international. De surcroît, on déplore un manque d'analyse sur la manière dont les capitaux du secteur privé (extérieurs et intérieurs) peuvent contribuer davantage à réduire la pauvreté.

- En résumé, il s'avère difficile d'affirmer si les PPTTE atteindront les Objectifs de Développement international et de quantifier le financement d'appui qui sera nécessaire. La communauté internationale doit combler cette lacune analytique sans tarder si elle souhaite éviter que trop peu de PPTTE n'atteignent les ODI.

## LES IBW PUBLIENT DE NOUVELLES DIRECTIVES SUR LA GESTION DE LA DETTE

En août 2000, les IBW ont remis à leurs Conseils un dossier intitulé « *Projet de directives pour la gestion de la dette publique* ». D'après les réactions des PPTTE, cet excellent document présente quelques divergences avec l'Initiative en faveur des PPTTE et risque de ne pas s'accorder avec les priorités des pays à faible revenu ou à capacité limitée :

- Ce document encourage les pays à suivre et à gérer l'ensemble de leur actif et passif de manière approfondie, ce dont l'Initiative en faveur des PPTTE pourrait s'inspirer.
- Ce document ne détaille pas suffisamment les niveaux d'indices de « *vulnérabilité extérieure* » des pays individuels et ces indices sont largement incompatibles avec ceux examinés au titre de l'Initiative PPTTE. De même, il ne se penche pas suffisamment sur la « *vulnérabilité budgétaire* », bien que l'Initiative PPTTE ait identifié ces deux aspects comme des indices clés des problèmes de la dette.
- En général, ce document offre trop peu de

conseils sur le mode d'application des directives par les pays et n'identifie pas les zones prioritaires pour les pays à capacité de personnel limitée.

- Ce document met l'accent sur les « *tests de tension* » approfondis et les mesures destinées à faire face aux imprévus et à protéger des chocs susceptibles de compromettre la viabilité, tandis que l'Initiative PPTTE II ne se penche pas suffisamment sur cet aspect.

Les PPTTE ont également appelé de leurs vœux un processus de consultation plus approfondi, particulièrement avec les pays à faible revenu, de manière à adapter les directives aux circonstances et aux points de vue des pays, tout en priant les IBW d'examiner dans le dossier l'assistance en renforcement des capacités dont les pays disposent afin de respecter ces directives. Jusqu'à la fin de 2000, DRI gèrera un processus de consultation sur ces directives via ses diverses opérations régionales et renverra les résultats aux IBW, afin de garantir qu'ils respectent les priorités de ses clients à faible revenu.

## SÉMINAIRE CEMLA-DRI : FINANCEMENT DE LA CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AMÉRIQUE LATINE

**L**e CEMLA a accueilli ce séminaire international organisé conjointement avec DRI les 7 et 8 septembre à Mexico. Les excellentes installations du CEMLA ont accueilli plus de 30 participants de 14 pays différents de la région, ainsi que des représentants du CEPAL, de la Corporation andine de Développement (CAD), de la Banque d'Angleterre et de SBC Warburg.

**Le deuxième jour a été consacré à l'évaluation détaillée des politiques consistant à attirer le financement en vue du développement durable, notamment :**

- Perspective macro-économique : politiques des secteurs budgétaire, monétaire et extérieur, présenté par Ariel Banda, ancien Directeur général de la Banque centrale d'Uruguay ;

Le séminaire visait à explorer en détail le lien entre le financement de la croissance économique et le développement durable de la région ; les effets macro-économiques de divers types de financement et leurs limitations ; les stratégies publiques adéquates en vue d'attirer et de gérer l'impact macro-économique de différents types de financement ; et la nécessité de davantage d'informations et d'analyse, ainsi que le renforcement des capacités afin de gérer ces questions dans la région.

Le séminaire a réuni des agents d'exécution internationaux de premier plan, ainsi que des dirigeants de la communauté internationale qui y ont apporté leurs connaissances, alors que les représentants des pays membres du CEMLA offraient leurs propres points de vue dans le débat qui a suivi. Des représentants de premier plan, tant des banques centrales que des ministères des finances des États membres du CEMLA ont participé à cette rencontre.

**Le premier jour a été consacré à l'examen du financement de la croissance et du développement, avec des séances sur les éléments suivants :**

- Marchés des capitaux internationaux : obligations, marchés financiers, IED, présenté par Spencer Jones de SBC Warburg
- Courants de capitaux officiels : conditionnalité et concessionnalité, présenté par Valeriano Garcia, Administrateur à la Banque mondiale
- Allègement de la dette extérieure et viabilité de la dette, présenté par Matthew Martin, Directeur de DRI
- Dette intérieure et marchés des capitaux, présenté par Simon Gray, de la Banque d'Angleterre



- Perspective financière : politiques des secteurs de l'épargne, de l'investissement et des finances, présenté par Carlos Budnevich, de la Banque centrale du Chili ;
- Politiques de réduction de la pauvreté et de croissance du point de vue institutionnel, présenté par Javier Comboni, ancien Conseiller économique principal, de la Banque centrale de Bolivie ; et
- Besoins de la région en renforcement des capacités, présenté par Luis Giorgio, Administrateur du CEMLA, et Juan Carlos Aguilar, Coordinateur du PRC PPTTE, DRI.

Les principales présentations et dossiers annexes de chaque séance seront prochainement publiés sur les sites des deux organisations : [www.dri.org.uk](http://www.dri.org.uk) et [www.cemla.org](http://www.cemla.org).

Pays	Progression de l'Initiative en faveur des PPTE				Explication	Statut DSRP (I = intérimaire)
	PPTE I		PPTE II			
	Décision	Exécution	Décision	Exécution		
Pays ayant déjà atteint leurs points de décision/d'exécution au titre de PPTE I						
Bénin	7/97	Non admissible	7/00	2001-2	Les Conseils ont approuvé le PD en juillet 2000.	DSRP définitif en préparation
Bolivie	7/97	7/98	1/00	2001	Les consultations complexes sur les DSRP ont retardé les CdP jusqu'au début 2001.	DSRP définitif en préparation
Burkina Faso	9/97	6/00	6/00	2001-2	2e CdP lié à la mise en œuvre et aux conditions des DSRP	DSRP définitif en cours de mis en œuvre
Côte d'Ivoire	3/98	9/00	2001	2001-2	L'instabilité politique et les problèmes d'antécédents risquent de retarder le PD.	DSRP-I en préparation pour le 2e PD
Guyana	12/97	6/99	4e trim./00	2001-2	De nouveau admissible à un 2e PD avant fin 2000	DSRP-I en préparation pour le 2e PD
Mali	9/98	9/00	9/00	2001-2	Les Conseils ont entériné le CdP et le 2e PD en septembre 2000.	DSRP définitif en préparation
Mozambique	6/98	6/99	4/00	2001-2	Six mois supplémentaires sont nécessaires pour achever le DSRP définitif.	DSRP définitif en préparation
Sénégal	7/97	Non admissible	6/00	2001-2	Les Conseils ont approuvé le PD en juin 2000.	DSRP définitif en préparation
Ouganda	4/97	4/98	2/00	4/00	Difficultés au Club de Paris pour obtenir l'intégralité de l'allègement de la dette bilatérale auquel le pays a droit.	DSRP définitif en cours de mis en œuvre
Pays ayant atteint ou devant atteindre leurs points de décision au titre de PPTE II						
	Documents PPTE préliminaires		PPTE II			
	Décision	Exécution	Décision	Exécution		
Angola	Aucun calendrier actuel				L'AVD préliminaire fait apparaître des ratios inférieurs aux seuils PPTE.	Aucun DSRP en cours
Burundi	2001		2001-2		Négociations avec le FMI en vue d'un crédit d'urgence post-conflit.	DSRP prévu
Cameroun	6/00		10/00	2001-2	Les Conseils ont approuvé le PD à la mi-octobre.	DSRP définitif en préparation
Congo Rép. Dém. du	2001-2		2001-2		Négociations d'assistance post-conflit avec le FMI nécessaires	Aucun DSRP en cours
Congo Rép. du	2001		2001	2002-3	Négociations sur l'assistance post-conflit d'urgence terminées	DSRP-I en préparation pour 2001
Éthiopie	1998		2000-1	2002-3	La mission du FMI sur le terrain achèvera l'AVD en vue du PD début 2001.	DSRP-I en préparation pour le PD
Gambie	11/00		2000	2001-2	Achèvement de l'AVD en vue de sa présentation aux Conseils fin 2000.	Achèvement du DSRP-I pour le PD
Ghana	Aucun calendrier actuel				Le gouvernement doit prendre une décision définitive sur PPTE début 2001.	DSRP-I approuvé par les IBW
Guinée	12/99		4e trim./00	2001-2	La mission du FMI sur le terrain doit achever l'AVD et le bilan de la FRPC.	Achèvement du DSRP-I en vue du PD en 2000
Guinée-Bissau			4e trim./00	2001-2	FRPC et AVD terminées et dans l'attente d'une solution aux arriérés multilatéraux.	Achèvement du DSRP-I en vue du PD en 2000
Guinée Équatoriale	Aucun calendrier actuel				Suppression de la liste des PPTE due au PIB accru	Aucun DSRP jusqu'ici
Honduras	12/99		7/00	2001-2	Le manque de solution au financement de la BID retarde l'allègement intérimaire.	DSRP définitif en préparation
Kenya	Aucun calendrier actuel				L'AVD préliminaire fait apparaître des ratios inférieurs aux seuils PPTE.	DSRP définitif en préparation
Lao RDP	Aucun calendrier actuel				Le gouvernement analyse une décision sur l'Initiative PPTE.	DSRP-I en préparation
Liberia	Aucun calendrier actuel				Aucun programme du FMI actuellement	Aucun DSRP en cours
Madagascar	2001-2		2001-2	2002-3	Début des négociations de la FRPC en novembre 2000 pour un PD début 2001	Achèvement du DSRP-I en vue du PD début 2001
Malawi	8/00		4e trim./00	2001-2	Achèvement des conditions flottantes du CdP pour l'Initiative PPTE	DSRP-I prêt pour le PD en 2000
Mauritanie	1/99		1/00	2001-2	Mise en œuvre des conditions flottantes du CdP pour l'Initiative PPTE	DSRP définitif en préparation courant 2000
Myanmar	Aucun calendrier actuel				Aucun programme du FMI depuis 1981-82, aucun prêt de la Banque mondiale depuis 1987	Aucun DSRP en cours
Nicaragua	10/99		4e trim./00	2001-2	2e bilan annuel de la FRPC possible en octobre 2000 et permettant un PD	DSRP-I prêt pour le PD en 2000
Niger	4e trim. 2000		2000-1	2002-3	La mission du FMI a terminé la FRPC et l'AVD PPTE en septembre 2000.	DSRP-I prêt pour le PD début 2001
Nigeria	Aucun calendrier actuel				Ne figure plus sur la liste des PPTE, mais désormais IDA uniquement.	Aucun DSRP en cours
Rép. Centrafricaine	2001		2001-2		Reprise des délibérations sur le programme en octobre 2000	DSRP-I en préparation pour le PD
Rwanda	1/99		4e trim./00	2001-2	Le FMI et la BM terminent la FRPC et l'AVD PPTE en 10/ 2000.	DSRP-I prêt en novembre en vue du PD
São Tomé e Príncipe	2000		2000-1	2002-3	Le bilan de première année de la FRPC du 4e trimestre 2000 peut établir le PD en fin 2000.	DSRP-I approuvé en vue du PD
Sierra Leone	2001		2001		FRPC sur 3 ans à examiner début 2001 avec le DSRP-I	DSRP-I en préparation
Somalie	Aucun calendrier actuel				Aucun programme du FMI actuellement	Aucun DSRP en cours
Soudan	Aucun calendrier actuel				Aucun programme du FMI actuellement	Aucun DSRP en cours
Tanzanie	9/99		4/00	2001-2	Mise en œuvre des conditions flottantes du CdP pour l'Initiative PPTE	DSRP définitif en préparation
Tchad	7/00		4e trim./00	2001-2	Achèvement de l'AVD en vue de sa présentation aux Conseils fin 2000.	Achèvement du DSRP-I pour le PD
Togo	2001-2		2001-2		Aucun programme du FMI depuis 1998	Lancement de la préparation du DSRP-I
Viêtnam	Aucun calendrier actuel				L'AVD préliminaire fait apparaître des ratios inférieurs aux seuils PPTE.	DSRP-I en préparation
Yemen	Aucun calendrier actuel				L'AVD préliminaire fait apparaître des ratios inférieurs aux seuils PPTE.	DSRP-I en préparation
Zambie	8/00		4e trim./00	2001-2	La mission du FMI en octobre 2000 doit revoir la FRPC et définir le PD pour 2000.	Achèvement du DSRP-I

# SÉMINAIRE « ALLÈGEMENT DE LA DETTE

# ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ » LONDRES, 2-6 OCTOBRE

**L'**Initiative PPTE renforcée a spécifié un lien plus explicite entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté selon lequel les pays doivent maintenant préparer et présenter aux IBW un Document sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) afin de pouvoir bénéficier d'un allègement de dette PPTE. Ces DSRP seront préparés avec la participation de tous les groupes de la société civile.

En conséquence, et en réponse à la demande des gouvernements des PPTE, le PRC PPTE a organisé un séminaire international sur les liens entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté, à Londres du 2 au 6 octobre. Y auront participé, 69 personnes venues de 22 PPTE, les donateurs du PRC, le FMI, la Banque mondiale et le PNUD, des ONG, des universitaires (IDS-Sussex, CSAE-Oxford et l'ODI de Londres) et des consultants indépendants, tous experts de ces questions. La séance d'ouverture était présidée par le Ministre britannique du Développement International, Mme Clare Short.

Depuis 3 ans, le PRC PPTE répond aux demandes des PPTE en matière de formation à la programmation de stratégies de réduction de la pauvreté, notamment concernant les principes stratégiques, les coûts et la budgétisation des dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté financées par les économies réalisées grâce à l'allègement de la dette. Les PPTE considèrent que ce soutien constitue une contribution importante à leurs stratégies de réduction de la pauvreté mais le PRC a toujours indiqué clairement que la connaissance des meilleures pratiques internationales en matière de réduction de la pauvreté est partagée par de nombreux personnels spécialisés de diverses organisations internationales, non gouvernementales, universitaires ou privées des pays développés ou en développement. Les PPTE ont estimé que, au regard de sa position indépendante et de ses liens étroits avec les décideurs politiques des PPTE, DRI était l'organisation la mieux placée pour rassembler ces groupes et, en particulier, faciliter les échanges d'expérience et de compétence entre les PPTE, comme DRI l'a déjà fait en organisant des missions où des PPTE ont aidé d'autres pays à concevoir des stratégies de réduction de la pauvreté. L'objectif premier de ce séminaire était donc de permettre aux PPTE d'avoir accès à une large palette de compétences, notamment provenant d'autres PPTE.

Les cinq jours que le séminaire a duré comprenaient des sessions sur les meilleures pratiques dans les domaines indiqués ci-après. Après les présentations faites par les PPTE et les experts internationaux sur les

meilleures pratiques et de longs débats à la base, les pays ont discuté de leurs résultats et conclusions dans des groupes de travail, avant de concevoir leurs propres grilles de renforcement des capacités à réduire la pauvreté afin d'identifier les besoins prioritaires en la matière.

Le séminaire a tiré les conclusions suivantes :

- **Liens entre réduction de la pauvreté et politique macro-économique**

Toutes les réformes macro-économiques doivent faire l'objet d'une analyse déterminant leur incidence sur la pauvreté. Les DSRP doivent accélérer la croissance par rapport aux programmes FASR et ne pas privilégier excessivement les équilibres macro-économiques. Les pays ayant atteint un certain degré de stabilisation (inflation à un seul chiffre, faibles déficits budgétaires) ont besoin d'un maximum de flexibilité pour pouvoir consacrer toutes les économies réalisées à la réduction de la pauvreté. Il conviendra de mettre en place des mécanismes pour protéger les pays (et donc les dépenses liées à la réduction de la pauvreté) des chocs extérieurs, y compris l'accès aux marchés des pays industrialisés. Les objectifs de convergence économique régionale doivent également devenir plus souples et prévoir le coût de la réduction de la pauvreté.

- **Réduction de la pauvreté et réformes structurelles**

Il convient de prendre davantage en compte la distribution de l'impact de la privatisation (effets sur l'emploi, accès des pauvres aux prestations), la politique agricole (réforme foncière, petits exploitants), la réforme de la fonction publique (l'emploi et le niveau des salaires), la réforme du secteur financier (prêts indexés sur la croissance et micro-crédit), les politiques vis-à-vis du secteur privé (promotion des petites entreprises) et celles concernant le secteur industriel (main d'œuvre et réglementation de l'emploi).

- **Questions d'équité et de distribution**

Les DSRP devraient explicitement analyser la distribution des revenus et les questions d'équité et aller au-delà des problèmes de revenus pour s'intéresser aux autres iniquités (sexuelles, régionales) ; analyser les sources d'iniquité provenant des politiques sectorielles (ex : agriculture) ; et devraient effectuer des prévisions complètes de l'impact des stratégies de réduction de la pauvreté sur l'équité à partir de modèles.

- **Méthodes d'évaluation et de diagnostic de la pauvreté**

Les pays ont besoin de s'appuyer sur un maximum de sources pour établir une base de données solide comprenant, notamment, des enquêtes sur les modes de vie et des recensements de la pauvreté plus quantitatifs, des évaluations participatives et des questionnaires sur la protection sociale plus qualitatifs et des sondages régulièrement. Ils doivent aussi utiliser les résultats correctement, intégrer et vérifier les différents résultats en les recoupant, se pencher particulièrement sur un nombre restreint d'indicateurs principaux très détaillés, et surveiller l'impact des politiques adoptées et leur exécution au moyen de structures démocratiques à caractère communautaire.

- **Concevoir une stratégie de réduction de la pauvreté à long terme**

Les DSRP doivent explicitement rendre leurs objectifs à court terme compatibles avec les prévisions des progrès à accomplir à long terme en direction des objectifs du développement international pour 2015, à partir de modèles et de simulations. Ils doivent aussi prendre en compte la pérennité de l'environnement, notamment au regard des liens étroits qu'elle a avec la réduction de la pauvreté et les réformes à effectuer dans le secteur agricole.

- **Budgétisation et estimation du coût de la lutte contre la pauvreté**

Les cadres de travail des dépenses à moyen terme devraient constituer une bonne base pour établir le budget de la réduction de la pauvreté mais doivent se libérer davantage des budgets détaillés de tous les ministères, assurer l'intégration des budgets reconduits et l'investissement, être plus décentralisés et préciser clairement les dépenses liées à la réduction de la pauvreté. L'examen des dépenses publiques pourrait constituer un instrument utile de vérification.

- **Concevoir des programmes très complets**

Les programmes doivent se situer au cœur de la stratégie nationale de développement. Ils doivent être aussi complets que possible dans leur couverture des secteurs et des sous-secteurs liés à la réduction de la pauvreté ; élargir les définitions et, en particulier, aller bien au-delà des questions élémentaires d'enseignement primaire et de santé pour s'intéresser à d'autres problèmes : développement rural, eau et système sanitaire, électrification, routes, création d'emplois et protection des groupes vulnérables, sans oublier les programmes de protection des femmes, des enfants, de la population et de lutte contre le SIDA/VIH. Ils doivent insister sur la qualité des services plutôt que simplement sur la quantité.



- **Gestion, institutions et les droits des pauvres**

Les programmes doivent définir plus précisément leurs objectifs en matière de gestion et les lier plus clairement à ceux qui regardent en premier lieu la réduction de la pauvreté, notamment concernant les droits des pauvres, au lieu des conditions politiques. On a insisté sur la nécessité pour l'administration centrale d'être extrêmement bien organisée – avec une coordination de tous les ministères et organismes centraux, suffisamment de ressources et un soutien maximum au renforcement des capacités, une direction claire dans les fonctions intégrées de planification et de budgétisation, ainsi que des communications excellentes entre les décideurs politiques et les techniciens. Il a également été souligné que les DSRP, pour réussir, nécessitent une continuité au niveau technique en dépit des changements de gouvernement.

- **Diagnostic et conception d'une stratégie sur la pauvreté en participation**

Le processus participatif reste fragile et doit s'intégrer totalement aux institutions démocratiques existantes et devenir plus adapté aux circonstances particulières de chaque pays. Il est vital de s'assurer que les organisations de la société civile sont réellement représentatives du gouvernement et de l'opposition et, chaque fois que possible, que les pauvres aient directement la parole. Les gouvernements doivent éviter de donner de faux espoirs au public et d'associer trop les médias.

- **Mécanismes participatifs de dépense, mise en œuvre et contrôle**

Les budgets doivent devenir plus transparents et soumis au débat public de façon permanente. Les autorités locales doivent avoir des systèmes de dépense plus cohérents, vérifiables et transparents.

Les processus de participation doivent être financés sur une base durable afin d'assurer une mise en œuvre et un contrôle à long terme.

- **Financement extérieur : allègement de la dette, aide et mouvements des capitaux privés**

Il convient d'augmenter de façon spectaculaire les niveaux de tous les types de financement et de contribution extérieurs : l'allègement de la dette PPTE n'est pas suffisant. La coordination des donateurs doit se développer. L'aide devrait de plus en plus prendre la forme d'un soutien à des programmes ou des secteurs pour garantir un déboursement rapide et toute l'aide devrait être intégrée au budget pour arrêter les déboursements hors budget. Il est vital de cesser de dissocier l'aide et de permettre des apports des autres PPTE. Les institutions multilatérales devraient faire des dons plutôt que des prêts autant que possible. Toutes les parties concernées devraient s'efforcer de concevoir des projets qui réduisent rapidement la pauvreté. Les projets antérieurs devraient être révisés et, le cas échéant, annulés surtout s'ils ne luttent pas beaucoup contre la pauvreté. Les donateurs devraient accepter une comptabilité et des règles d'approvisionnement communes et participer aux missions, réunions et indicateurs d'évaluation. Les pays bénéficiaires devraient établir un forum destiné à contrôler les pratiques des donateurs pour faire en sorte que les meilleures pratiques se généralisent et que les bénéficiaires sont traités de manière consistante. Beaucoup plus de contrôle et d'analyse sont nécessaires pour évaluer le rôle des capitaux privés extérieurs dans la lutte contre la pauvreté.

- **Financement intérieur : l'administration centrale et locale face au secteur privé**

Les réformes fiscales doivent être accélérées, en

mettant plus l'accent sur l'élargissement de l'assiette fiscale pour inclure le secteur informel bien qu'il n'y ait pas de solution miracle aux problèmes d'administration des impôts. Ils devraient rechercher davantage d'équité et comporter des analyses de l'incidence fiscale. Une perception locale et décentralisée des revenus est primordiale. Les programmes de micro-crédit doivent constituer une bien plus grande priorité et passer de la notion de directives politiques au stade de l'action. Les contributions financières du secteur privé et des ONG à la réduction de la pauvreté devraient être intégrées à l'analyse gouvernementale, y compris les taxes sur la formation du secteur privé. Les exonérations fiscales (ex : pour les donateurs et les ONG) doivent être revues.

- **Les besoins de renforcement des capacités des PPTE**

Tous les PPTE présents ont exprimé leur besoin d'un soutien très large dans tous les domaines cités ci-dessus, tout en précisant aussi de nombreux secteurs dans lesquels ils pourraient s'aider les uns les autres. Ils ont été informés de la grande gamme d'assistance dont ils pouvaient bénéficier de la part de la communauté internationale à travers les organisations multilatérales, les ONG, les universitaires et les consultants privés indépendants. On leur a fourni les coordonnées de ces organisations. Ils ont également demandé au PRC de continuer à assurer la liaison entre tous ces différents partenaires et, notamment, à parrainer l'assistance inter-PPTE. Enfin, le séminaire a décidé de créer un réseau d'agents de la réduction de la pauvreté et a instamment demandé à Debt Relief International de favoriser activement la coordination entre eux de l'information sur les derniers développements concernant les meilleures pratiques internationales.

# ACTIVITÉS DU PRC DE JUILLET 2000 À MARS 2001

**L**e PRC en faveur des PPTE a continué à répondre aux besoins des PPTE en matière de renforcement des capacités de gestion de la dette et de programmation du recours à l'allègement potentiel de la dette des PPTE dans les programmes de réduction de la pauvreté. Entre juillet et septembre, le PRC a continué à organiser de nombreuses missions, des rencontres de formation régionales et nationales, des séminaires internationaux et des réunions de dirigeants.

- **Missions de demande d'évaluation en Guinée Équatoriale et en Côte d'Ivoire**, sous l'égide du Pôle Dette BEAC/BCEAO. La première mission a débouché sur une demande urgente de formation en matière de renforcement des capacités, qui sera assurée directement via le Pôle Dette, étant donné que la Guinée Équatoriale ne figure plus dans la liste des PPTE en raison de son PIB accru.

- **L'Atelier sur la stratégie de désendettement de la Gambie** s'est tenu à Banjul du 27 juin au 6 juillet et a réuni 35 participants issus du Ministère des Finances, de la Banque centrale et des organismes chargés de la réduction de la pauvreté. L'équipe nationale a confirmé que la Gambie sera admissible à l'Initiative en faveur des PPTE et a présenté un rapport sur la stratégie de désendettement analysant les incidences de l'admissibilité et identifiant les zones exigeant davantage de renforcement des capacités. L'atelier organisé conjointement avec le WAIFEM s'est produit en temps opportun et a permis au gouvernement d'être préparé en vue des négociations en faveur des PPTE.

- **L'Atelier sur la stratégie de désendettement de la Guinée-Bissau** s'est tenu du 7 au 16 août à Bissau et a réuni 33 participants issus des principaux organismes publics, ainsi que des représentants d'ONG (sur demande du gouvernement), qui ont reçu une formation en analyse de viabilité de la dette et en programmation en matière de réduction de la pauvreté. Ces participants ont préparé un rapport sur la stratégie de désendettement qui a été soumis aux dirigeants de haut niveau et aux bailleurs de fonds à l'occasion de la cérémonie de clôture. Ce rapport a également servi de base à la poursuite des négociations avec la communauté internationale à Prague.

- **L'Atelier sur la stratégie de désendettement du Tchad**, organisé conjointement avec la BEAC, s'est tenu du 28 août au 6 septembre à N'Djamena et a réuni 31 participants issus des organismes publics concernés. Ces participants ont préparé une analyse qui a confirmé leur admissibilité à l'Initiative en faveur des PPTE et qui s'est inscrite dans le rapport sur la stratégie de désendettement soumis aux dirigeants de haut niveau le jour de clôture, à l'occasion d'un Séminaire de sensibilisation.

- **L'Atelier sur la stratégie de désendettement du Niger** s'est tenu du 8 au 16 septembre à Niamey

et a réuni 30 participants issus des principaux organismes publics, ainsi qu'un formateur représentant l'UEMOA. Les participants ont rafraîchi leurs connaissances sur les questions liées à la viabilité de la dette, ainsi que sur l'établissement de programmes de réduction de la pauvreté. Ils ont préparé un rapport sur la Stratégie de désendettement qui a été soumis au ministre des Finances et au ministre des Affaires étrangères, entre autres dirigeants de haut niveau et bailleurs de fonds à l'occasion d'un Séminaire de sensibilisation.

- **Des missions de suivi pour la Guinée-Bissau et São Tomé e Príncipe** ont été organisées, afin de seconder les équipes techniques de ces deux pays dans leurs négociations finales de l'Initiative PPTE avec les Institutions de Bretton Woods et la communauté internationale, à l'occasion de l'Assemblée annuelle du 22 au 27 septembre.

- **Des missions de suivi pour le Bénin et le Mali en matière d'établissement et de programmation participatifs de la réduction de la pauvreté** ont été organisées sur la demande de ces pays, afin de les aider à assimiler et à s'inspirer de l'expérience du Burkina Faso en matière de préparation et de négociation d'un DSRP définitif avec la communauté internationale. Un certain nombre de recommandations pratiques ont été formulées sur la manière de renforcer le processus en intégrant les cadres macro-économiques dans les DSRP et en coordonnant mieux la participation des bailleurs de fonds et de la population.
- **Le Séminaire sur le financement de la croissance et du développement durable en Amérique latine** s'est tenu à Mexico du 7 au 8 septembre (voir page 5).

- **Les Consultations avec les Institutions financières internationales** sur la progression du PRC et le potentiel de coordination se sont poursuivies lors de l'Assemblée annuelle FMI/BM qui s'est déroulée du 23 au 27 septembre à Prague.

- **La 3e Réunion ministérielle des PPTE** s'est tenue le 23 septembre à Prague et a réuni les représentants de premier plan de 21 PPTE (voir page 2).

- Nous avons continué à assurer des formations approfondies au renforcement des capacités en matière de stratégie de désendettement, par

l'intermédiaire de **conseillers** dans ce domaine au Honduras, au Nicaragua et au Guyana. L'aide consultative à long terme apportée à São Tomé e Príncipe et à la Guinée-Bissau s'est achevée sur l'Atelier national de la Guinée-Bissau.

- **Le transfert du PRC aux institutions régionales** a continué à progresser. Le PRC met actuellement en œuvre l'accord de transfert signé avec le MEFMI pour 2000-2001 et prépare un certain nombre d'activités pour la fin de 2000. En Afrique francophone, le transfert vers le Pôle Dette BEAC/BCEAO s'est accéléré grâce à l'organisation de 6 activités communes et à la préparation de deux activités supplémentaires avant la fin de 2000. En Afrique occidentale anglophone, les détails du transfert vers le WAIFEM sont en passe d'être finalisés. En dernier lieu, le 23 septembre, le Conseil du CEMLA a entériné le programme de transfert pour l'Amérique latine et un Mémoire d'accord sera signé prochainement. Nous avons tenu des négociations et des réunions collectives avec pratiquement la totalité des partenaires régionaux à Prague.

Le PRC se révélera encore plus ambitieux dans les 6 prochains mois. Il impliquera les activités suivantes :

- **6 Missions de demande d'évaluation** au Rwanda (octobre 2000), ainsi qu'au Burundi, à Madagascar, au Libéria, au Vietnam et au Laos au début de 2001 ;
- **7 Ateliers nationaux** à São Tomé e Príncipe (fin octobre 2000), en Zambie (octobre 2000 avec le MEFMI), ainsi qu'en Angola, au Malawi, au Rwanda, au Sénégal, et en République Centrafricaine (au début de 2001, avec le MEFMI et le Pôle Dette) ;
- **4 Missions de suivi** au Burkina Faso, en Guinée et au Togo (avec le Pôle Dette), ainsi qu'en Bolivie (avec le CEMLA) ;
- **2 Ateliers régionaux sur les renégociations de la dette** en Afrique, dont l'un pour les PPTE anglophones (du 6 au 11 novembre à Banjul) et l'autre pour les PPTE francophones (du 13 au 18 novembre à Dakar) ;
- **2 Ateliers régionaux sur les prévisions macro-économiques**, dont l'un pour les PPTE africains francophones (du 11 au 21 décembre avec le Pôle Dette) et l'autre avec l'Amérique latine (co-organisé avec le CEMLA pour le 1er trimestre 2000) ;
- **2 Ateliers sur la stratégie de désendettement intérieur**, dont l'un pour la région du WAIFEM et l'autre pour les pays de la zone franc ;
- **la 7e Réunion du Comité consultatif du PRC**, prévue le 30 novembre à Vienne, en Autriche.

# DRI LANCE SON SITE INTERNET

Suite à la demande croissante d'informations plus détaillées de la part des gestionnaires de la dette des PPTE et de la communauté internationale en général, DRI lance une nouvelle source d'informations sur l'Internet. Vous pouvez désormais accéder à la version anglaise du site Internet de DRI à l'adresse suivante : <http://www.dri.org.uk>



La version française du site Internet sera en ligne à partir de la mi-décembre 2000, suivie de près par les versions en langue espagnole et portugaise à la fin du mois.

Le site est divisé en une rubrique publique et une rubrique privée réservée aux membres, afin d'optimiser le service destiné aux gestionnaires de la dette des PPTE en leur offrant davantage d'informations détaillées et confidentielles. L'accès à cette rubrique est donc réservé aux gestionnaires de la dette des PPTE, aux bailleurs de fonds du Programme, ainsi qu'aux organisations partenaires régionales, moyennant nom d'utilisateur et mot de passe. Pour pouvoir accéder au site privé, vous devez d'abord vous inscrire en vous connectant au site de DRI à l'adresse ci-dessus, puis en remplissant la fiche d'inscription en ligne. Le cas échéant, vous recevrez vos nom d'utilisateur et mot de passe personnels par courrier électronique.

Les pages de la rubrique publique du site englobent les informations générales suivantes :

- informations générales concernant le PRC PPTE, Debt Relief International, Development Finance International (son organisation mère) et ses employés ;
- réseau ministériel PPTE, notamment les comptes rendus et/ou déclarations issus des réunions des ministres des PPTE de Copenhague, Genève et Prague ;
- détails des publications de DRI pour l'an 2000 qui sont désormais accessibles au grand public pour la première fois ;
- bulletins d'information publiés jusqu'à maintenant ;

- liste exhaustive de l'ensemble des projets, missions et opérations organisés par Debt Relief International et Development Finance International ;
- liens utiles renvoyant aux bailleurs de fonds du PRC PPTE, aux institutions financières internationales et régionales, ainsi qu'aux organisations de recherche et de développement liées aux activités du PRC PPTE.

La rubrique réservée aux membres englobe les informations suivantes :

- programme d'activités semestriel exhaustif, répertoriant tous les projets à venir ;
- profils nationaux des PPTE, notamment les principaux contacts techniques dans chaque pays (allègement de la dette, nouveau financement, prévisions macro-économiques et réduction de la pauvreté) ; état du pays et du DSRP au titre de l'Initiative en faveur des PPTE. Dans un avenir relativement proche, il est également prévu d'inclure dans cette rubrique des données et documents décisifs par pays, par exemple les stratégies de désendettement nationales, les DSRP et les plans de renforcement des capacités ;
- les gestionnaires de la dette des PPTE peuvent télécharger gratuitement les publications de DRI existantes et révisées de l'année. Les publications à venir seront mises en ligne au fur et à mesure de leur élaboration ;
- liste des contacts des PPTE, qui offre les principales coordonnées des hauts fonctionnaires des PPTE et qui permet d'effectuer des recherches par domaine technique ou par pays ;
- les Actes du Comité consultatif seront également mis en ligne et offriront une vision détaillée du mode d'exécution du PRC PPTE.

La construction de cette nouvelle source d'informations représente un processus constant qui exige d'étoffer et de mettre à jour fréquemment les services et informations du site. Dans les prochains mois, les membres pourront également télécharger les versions les plus récentes de la documentation de DRI en matière de



formation, en langues anglaise, française, espagnole et portugaise. Ces documents engloberont des dossiers non seulement issus des ateliers nationaux ou régionaux sur la stratégie et l'analyse de désendettement, mais aussi de nos activités techniques plus détaillées couvrant des thèmes aussi variés que les négociations de la dette, l'analyse de la dette intérieure, les prévisions macro-économiques et la réduction de la pauvreté. Ces pages plus pointues engloberont des données techniques (ou bien des liens directs vers les pages Internet appropriées ou vers d'autres organisations ou organismes publics), notamment les résumés des meilleures conditions que les PPTE puissent obtenir lors des renégociations de leur dette avec tous les créanciers, ainsi que les conditions internationales des nouveaux emprunts officiels et commerciaux, les TIGR les plus récents et les prévisions macro-économiques mondiales.

Nous sommes ouverts à vos éventuels commentaires ou suggestions concernant ce site Internet, particulièrement s'il s'agit d'idées nouvelles susceptibles d'en améliorer le contenu. N'hésitez pas à nous contacter soit à l'adresse électronique ci-dessous, soit via nos coordonnées habituelles (figurant au dos du bulletin) : [comments@dri.org.uk](mailto:comments@dri.org.uk)

## NOUVEAUX BUREAUX POUR LE PRC PPTE

Le Bureau technique du PRC PPTE, Debt Relief International, a déménagé. Nos coordonnées postale et téléphonique ont changé depuis le 28 octobre 2000. Veuillez dorénavant nous contacter à l'adresse et aux numéros suivants :

4th Floor, Lector Court  
151-153 Farringdon Road  
London EC1R 3AF, G-B  
Téléphone : +44 20 – 7278 0022  
Télécopie : +44 20 – 7278 8622  
Notre adresse de messagerie électronique demeure inchangée pour l'instant.

# QUESTIONS TECHNIQUES

## 1. Comment les réexportations sont-elles gérées lors du calcul des ratios de viabilité ?

Au début de cette année, les Institutions de Bretton Woods ont décidé d'exclure les estimations du commerce de transit et de réexportation du calcul des exportations des biens et des services non facteurs car « les réexportations n'impliquent pas un changement de propriété vis-à-vis des résidents » et donc « ce commerce ne doit pas figurer dans les statistiques de la balance des paiements, telles qu'exposées dans le Manuel de la Balance des Paiements (5e Édition) ». Cela signifie également que les réexportations doivent être exclues aussi bien des importations que des exportations. Tout en acceptant d'exclure les réexportations du calcul des exportations et des importations, les Institutions de Bretton Woods ont toutefois insisté que le calcul des recettes de services non facteurs doit englober les coûts du commerce de réexportation liés aux services, tels que le transport et l'assurance, fournis par des entreprises locales, plus une estimation de leurs bénéfices. Dans le cas de la Gambie, on estime que ces recettes équivalent à 21,75 % du commerce de réexportation. Il convient toutefois d'étudier de manière approfondie la base de ces estimations avant de les inclure dans le calcul des exportations.

## 2. Les annulations de la dette par les créanciers bilatéraux de l'OCDE sont-elles réellement « complémentaires » à l'allègement en faveur des PPTE ou en font-elles partie intégrante ?

Lors de leur rencontre à Cologne en 1999, les créanciers du G7 ont initialement annoncé l'annulation de la dette APD, en promettant que celle-ci serait « complémentaire » à l'allègement en faveur des PPTE. Cela signifie qu'elle ne doit pas être comprise dans le partage du fardeau de la dette d'un créancier au titre du Club de Paris, mais qu'elle doit être offerte en sus des Conditions de Cologne. Dans le document du 23 juillet 1999 intitulé Modifications de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), les IBW affirment à la page 22 que « les leaders du G7 ont préconisé une action au niveau bilatéral qui vienne s'ajouter à l'assistance au titre de l'Initiative en faveur des PPTE et qui consiste, en l'occurrence, à pardonner la dette APD pour tous les PPTE admissibles à l'assistance au titre de cette Initiative ».

Ce concept de complémentarité a toutefois été renversé le mois dernier lors de la réunion du Club de Paris en Ouganda, certains créanciers ayant demandé et obtenu que l'annulation de la dette fasse partie de l'allègement de la dette au titre du Club de Paris. Les gouvernements des PPTE doivent prendre note de cette évolution très préoccupante et dénoncer vivement une telle inclusion, tout en insistant que le cas ougandais ne doit pas servir de précédent.

L'identification des dettes exactes que les créanciers bilatéraux doivent pardonner a également fait l'objet de vifs débats au cours de l'année passée.

Le tableau ci-dessous expose les informations les plus récentes sur les annulations complémentaires à l'Initiative PPTE.

## 3. Comment un pays doit-il déterminer l'année de son point de décision ?

Pour la plupart des PPTE, le principal problème consiste à atteindre le point de décision aussi rapidement que possible afin de commencer à bénéficier de l'allègement. Pour certains pays cependant, particulièrement ceux dont le point de décision tombe vers la fin d'une année civile ou au début de l'année suivante, le choix de ce point peut avoir une incidence sur la proportion d'allègement à recevoir.

Étant donné que les ratios de viabilité s'appuient sur les données de la dette, des exportations (EBS) et des recettes (RB) de la fin de l'année antérieure au point de décision, il importe d'évaluer les changements qui se sont produits dans ces variables. Par exemple, a-t-on constaté une augmentation considérable des nouveaux emprunts en 2000, qui ont entraîné une valeur actualisée (VA) sensiblement plus élevée à la fin de 2000 (point de décision en 2001) qu'à la fin de 1999 (point de décision en 2000) ? Ou bien la baisse, ou la hausse, des exportations dans l'année modifie-t-elle sensiblement le ratio VA/EBS, et donc l'allègement de la dette ? A-t-on constaté une dévaluation importante pendant l'année, entraînant ainsi un ratio VA/RB plus élevé et une hausse potentielle de l'allègement de la dette ?

## CLUB DE PARIS ALLÈGEMENT DE LA DETTE COMPLÉMENTAIRE A CELUI DE L'INITIATIVE PPTE

Pays créancier	Pays couverts	Allègement complémentaire				Méthode d'Octroi	
		APD		Non-APD		Point de Décision	Point d'Exécution
		pré date butoir	post-date butoir	pré date butoir	post-date butoir		
Allemagne	PPTE	100%	100%	100%	-	100 % du flux	stock
Australie*	PPTE	100%	100%	100%	100%	à finaliser	à finaliser
Autriche**	PPTE	100 % (cas par cas)	100 % (cas par cas)	100 % (cas par cas)	-	cas par cas	cas par cas
Belgique	PPTE	100 % (cas par cas)	100 % (cas par cas)	cas par cas	-	flux	stock
Canada***	PPTE	100 % déjà annulés	100 % déjà annulés	100%	100%	-	stock
Danemark	PPTE	100%	cas par cas	-	-	-	stock
Espagne	PPTE	100%	cas par cas	cas par cas	cas par cas	-	stock
Etats-Unis****	PPTE	100%	100%	100%	100%	100 % du flux	stock
Finlande	PPTE	95%	98%	-	-	-	-
France	PPTE	100%	100%	100%	-	-	stock
Italie	PPTE	100%	100%	100%	-	-	stock
Japon	PPTE	100%	100%	100%	-	-	stock
Pays-Bas*****	PPTE	100%	100%	100%	-	90-100 % du flux	stock
Norvège	PPTE	100 % déjà annulés	100 % déjà annulés	100%	100%	100 % du flux	stock
Russie	cas par cas	-	-	-	-	-	stock
Suède	cas par cas	-	-	100 % (cas par cas)	-	-	stock
Suisse		à décider					
Royaume-Uni*****	PPTE	100%	100%	100%	100%	100 % du flux	stock

\* Pour la dette non-APD post-date butoir, l'allègement est octroyé aux dettes engagées avant la date de décision. Calendrier de l'allègement du flux et du stock à finaliser.

\*\* Pays couverts au cas par cas.

\*\*\* Pays = PPTE + Bangladesh, 100 % de la dette APD annulés sauf pour Myanmar.

\*\*\*\* Pour la dette non-APD post-date butoir, 100 % d'annulation de la dette à compter du 20/06/1999 (date du Sommet de Cologne)

\*\*\*\*\* 100 % de la dette APD seront annulés au point de décision. Dette non-APD : 100 % d'annulation des flux consolidés lors du point de décision de la Bolivie, du Burkina Faso, de l'Éthiopie, du Mali, du Nicaragua et de la Tanzanie : 90% pour tous les autres PPTE. 100 % d'annulation au point d'exécution pour la dette pré-date butoir.

\*\*\*\*\* Pour la dette non-APD post-date butoir, 100 % d'annulation à compter du 01/01/2000. L'octroi de l'allègement est conditionnel du point de décision au point d'exécution.

## Debt Relief International

4th Floor, Lector Court, 151-153 Farringdon Road, London EC1R 3AF, Royaume-Uni

t: +44 (0)20 – 7278 0022 f: +44 (0)20 – 7278 8622 e: externalfinanceafrica@compuserve.com

http://www.dri.org.uk